

LIGNES DIRECTRICES

Le programme Bourses d'études Molloy en médecine offre un soutien aux étudiantes et étudiants qui poursuivent des études de premier cycle en médecine (M.D.) au Canada.

Il a été généreusement créé par la succession de Brian Molloy.

Voici ce que vous devez savoir.

NOMBRE DE BOURSES D'ÉTUDES ET VALEUR/DURÉE DU FINANCEMENT

Au cours de l'année scolaire 2025-2026, jusqu'à **dix-sept (17) bourses d'études non renouvelables** d'une valeur allant **de 10 000 \$ chacune** seront décernées.

Les personnes candidates doivent entretenir des liens ou avoir une expérience antérieure — que ce soit par le travail, les études ou le bénévolat — auprès de populations vulnérables ou mal desservies, soit celles touchées par la toxicomanie et des problèmes de santé mentale, les communautés autochtones, les personnes réfugiées et immigrantes, les collectivités rurales ou éloignées, les personnes présentant une diversité de genres et d'orientations sexuelles ainsi que les bénéficiaires de soins à domicile ou de longue durée.

ADMISSIBILITÉ

Toute personne qui présente une demande doit satisfaire aux exigences suivantes :

- Détenir la citoyenneté canadienne;
- Poursuivre des études de premier cycle en médecine à temps plein dans une faculté de médecine accréditée du Canada;
- Entamer la troisième ou quatrième année de son programme d'études au moment de la présentation de la demande (les personnes en première ou deuxième année d'études ne sont pas admissibles);
- Avoir un bon dossier scolaire;
- Obtenir son diplôme au printemps 2027 ou plus tard.

**Veuillez noter que les programmes doubles en médecine clinique et en recherche doctorale ne sont pas admissibles.*

ÉTABLISSEMENTS ADMISSIBLES

Les 18 facultés de médecine du Canada reconnues par l'Association des facultés de médecine du Canada (AFMC).

CONDITIONS ET RESTRICTIONS

- Les titulaires d'une bourse doivent poursuivre leurs études à temps plein à l'université qui figure sur leur demande tout au long de la période de financement. Une preuve d'inscription, datée du moment de l'acceptation de la bourse, sera requise pour que les fonds soient versés.
- Les titulaires :
 - peuvent détenir simultanément plusieurs bourses;
 - peuvent présenter une seule nouvelle demande lors d'une année subséquente.

PROCESSUS DE DEMANDE

Les demandes doivent être soumises par l'entremise du portail en ligne au plus tard le 13 octobre 2026, à 14 h (HE) au <https://portal.scholarshippartners.ca/welcome/MolloyFR/>

Des directives détaillées se trouvent sur le portail. Seules les demandes complètes seront évaluées, et aucune demande de report de la date limite ne sera accordée.

DOCUMENTS JUSTIFICATIFS :

- **Énoncé personnel** : Énoncez vos objectifs de formation et de carrière, la façon dont vous comptez les réaliser ainsi que la manière dont la bourse les appuiera.
- **Lettre d'attestation de dossier en règle** : Une lettre d'attestation de dossier en règle émise par le bureau des études médicales de premier cycle est requise pour confirmer le statut étudiant.
- **Expérience de travail et activités parascolaires** : Veuillez énumérer vos expériences de travail, ainsi que vos activités parascolaires, communautaires, d'engagement étudiant. Cela peut inclure le bénévolat, la participation à des groupes d'intérêt, l'engagement communautaire, des activités de leadership, des travaux de recherche médicale, etc.
- **Formulaire d'évaluation d'une personne répondante**:
 - a. Veuillez fournir un formulaire d'évaluation rempli par une personne chargée de l'enseignement clinique ou vous ayant offert du mentorat qui connaît bien vos réalisations universitaires ainsi que vos activités d'engagement étudiant ou communautaire, etc.
 - b. La candidate ou le candidat peut désigner une personne répondante en accédant à l'onglet « Formulaires de recommandation » dans le portail de demande en ligne et en y inscrivant le nom et l'adresse courriel de cette personne. Ainsi, le formulaire lui sera transmis directement afin qu'elle puisse le remplir et le soumettre dans le cadre de la demande. Les candidates et candidats sont responsables d'obtenir le consentement de la personne répondante avant de la désigner dans le portail et de veiller à ce qu'elle soit informée de la date limite afin de lui laisser suffisamment de temps pour remplir le formulaire de recommandation.

- c. Si la personne répondante désignée n'est pas en mesure de remplir le formulaire, ou si une autre personne doit être proposée, il est possible de réattribuer le formulaire dans le portail.
- d. Seules les recommandations faites sur le formulaire disponible sur le portail seront acceptées.

Tout document appuyant la demande de bourse ou d'acceptation de celle-ci doit avoir été produit moins d'un an avant la date limite de présentation des demandes.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les demandes seront évaluées en fonction de la qualité du contenu et de la pertinence de l'énoncé personnel (écrit ou enregistré) et du formulaire d'évaluation de la personne répondante, de l'engagement à l'égard de la médecine, ainsi que de la participation à des activités en milieu scolaire, communautaire et médical.

Les personnes candidates doivent entretenir des liens ou avoir une expérience antérieure — que ce soit par le travail, les études ou le bénévolat — auprès de populations vulnérables ou mal desservies, soit celles touchées par la toxicomanie et des problèmes de santé mentale, les communautés autochtones, les personnes réfugiées et immigrantes, les collectivités rurales ou éloignées, les personnes présentant une diversité de genres et d'orientations sexuelles ainsi que les bénéficiaires de soins à domicile ou de longue durée.

PROCESSUS DE SÉLECTION

Le comité de sélection du programme Bourses d'études Molloy en médecine est composé de personnes travaillant dans le secteur de l'enseignement supérieur, de représentantes et représentants de l'AFMC, de membres du corps professoral et de chefs de file communautaires.

Après la phase d'évaluation, les finalistes recevront une invitation à participer à une entrevue asynchrone. Lors de cette entrevue, les finalistes devront répondre, en format vidéo et dans un temps limité, à des questions préenregistrées. Les finalistes disposeront d'un temps prédéterminé de préparation et de réponse, qui sera affiché à l'écran. Il n'y a aucune restriction quant à l'endroit et le moment où les réponses doivent être enregistrées, pourvu qu'elles soient soumises avant la date limite.

L'entrevue devrait prendre de 20 à 30 minutes. Un ordinateur portable ou de bureau muni d'une webcam, d'un microphone et d'une connexion Internet est requis.

La décision du comité de sélection concernant le choix des titulaires est finale. Les personnes ayant soumis une demande seront informées des résultats du processus de sélection par courriel.

DEMANDES RETENUES

- Les personnes dont la demande est retenue recevront une notification de l'obtention d'une bourse d'études en février. Elles seront tenues de compléter le processus d'acceptation de la bourse d'études en ligne et de transmettre tous les documents requis, dont la preuve d'inscription à leur établissement d'enseignement postsecondaire datée du moment de l'acceptation de la bourse.

VERSEMENT

Le versement de la bourse d'études sera effectué à la fin du processus d'acceptation de celle-ci et après l'examen de tous les documents justificatifs. Selon la méthode de paiement utilisée, la réception du versement peut prendre de six à huit semaines.

Deux versements de part égale seront effectués, l'un allant à la ou au titulaire, et l'autre à l'établissement d'enseignement postsecondaire. Les titulaires recevront leur versement par transfert électronique de fonds (TEF). Veuillez noter que les paiements par TEF ne peuvent être effectués que sur un compte bancaire canadien ET que le compte bancaire doit être au nom de la personne à qui est offerte la bourse. L'autre partie du versement ira directement à l'établissement d'enseignement.

Les titulaires doivent payer leurs droits de scolarité dans les délais prévus par leur établissement d'enseignement, peu importe la date de réception de la bourse d'études. Si le versement de la bourse d'études dépasse le montant des frais de scolarité, la différence sera directement versée à l'étudiante ou l'étudiant par l'établissement d'enseignement, conformément à ses pratiques habituelles. Les communications se feront par l'entremise du portail. Les titulaires d'une bourse sont responsables d'informer Partenaires en bourses d'études Canada (PBEC) de tout changement de leurs coordonnées en tenant leurs renseignements à jour sur le portail.

L'administration du programme Bourses d'études Molloy en médecine a été confiée à PBEC, une division d'Universités Canada. Universités Canada est associée à des entreprises de premier plan de presque tous les secteurs de l'économie grâce aux services de gestion et d'administration de plus de 140 programmes de bourses d'études qu'elle offre à des entreprises, à des organismes gouvernementaux et à des fondations privées de partout en Amérique du Nord. Pour obtenir un complément d'information, veuillez consulter le www.univcan.ca.

PARTENAIRES EN BOURSES D'ÉTUDES CANADA

Réf. : Bourses d'études Molloy en médecine
350, rue Albert, bureau 1610, Ottawa (Ontario) K1R 1A4

Tél. : 613 563-1236 Sans frais : 1 844 567-1237 Soutien en ligne : pbec.univcan.ca

Scholarship
Partners Canada.
Partenaires en bourses
d'études Canada.